



## Urgent père enfant français droit de TS ou récépissé ?

Par **Mimir**, le **03/05/2021** à **06:55**

D'origine pakistanaise je suis pere d'enfants français je voudrais savoir si j'ai droit à un titre de parents français alors que j'ai que DV une semaine sur 2 et je suis hébergé chez un ami.

JAI DES FACTURES LA CNI du petit la photocopie du carnet de santé mais pas de factures au nom de la mère ou ordonnance du dr et je ne paie pas pension alimentaire ( il y a marqué impecunosite sur le jugement)et ne verse rien à la mère pour le petit (separe de la mère francaise.).

Aurais je droit à un récépissé parent enfants francaus que dois je faire?

Depuis 2015 je suis en france .  
Merci de vos réponses

Par **youris**, le **03/05/2021** à **09:45**

bonjour,

*Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire, même si vous êtes en situation irrégulière, si vous remplissez toutes les conditions suivantes :*

*Vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France*

***Vous contribuez à son entretien et son éducation depuis sa naissance (ou depuis au moins 2 ans)***

*Vous ne vivez pas en état de polygamie*

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

selon votre message, vous ne remplissez pas deuxième condition.

salutations